

COMMUNE DE LOURESSE-ROCHEMENIER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 FEVRIER 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-huit février à dix-sept heures trente, le Conseil municipal s'est réuni en session budgétaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Alain JOBARD, Maire.

Convocation du 08/02/2019

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de suffrages exprimés : 11

Etaient présents : Mrs et Mmes Marie-Agnès TREUILLIER, Jacques BOISSEAU, Annie RABOUINT, Florence GEINDREAU, Patrice MARTIN, Marie-Laure LEBRUN, Sébastien GOUGEON, Nadège METIVIER, Cédric GOUPILLE, Jacky CHAUVIN, Sylvie VIGNERON.

Etait absente : Mme Caroline JOUVELOT

Secrétaire de séance : Mme Marie-Agnès TREUILLIER

DELIBERATION N°2019.02.04

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018- BUDGET LOTISSEMENT L'OBIER

Le compte administratif est voté hors de la présence du maire.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2018 en concordance avec le compte de gestion du Receveur municipal :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : 30 027.68 €

Recettes : 30 027.68 €

Résultat de l'exercice et de clôture : 0 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : 30 027.68 €

Recettes : 0 €

Résultat de l'exercice et de clôture : - 30 027.68 € (déficit)

DELIBERATION N°2019.02.05

COMPTE DE GESTION 2018 – BUDGET LOTISSEMENT L’OBIER

Le Conseil municipal, à l’unanimité, approuve le compte de gestion du budget lotissement l’Obier de l’année 2018 dressé par le Receveur municipal de Doué la Fontaine, commune déléguée de Doué en Anjou.

DELIBERATION N°2019.02.06

VOTE DU BUDGET PRIMITIF – LOTISSEMENT L’OBIER 2019

Le Conseil municipal, à l’unanimité, approuve le budget primitif 2019 qui s’équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

Section de fonctionnement : 580 408 €
Section d’investissement : 534 435.68 €

DELIBERATION N°2019.02.07

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – BUDGET PRINCIPAL

Le compte administratif est voté hors de la présence du Maire.

Le conseil municipal, à l’unanimité, approuve le compte administratif 2018 en concordance avec le compte de gestion du Receveur municipal :

SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses	202 733.23 €
Recettes	325 070.57 €
Résultat de l’exercice	122 337.34 €
Résultat antérieur	- 162 267.91 €
Résultat de clôture	- 39 930.57 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	631 917.92 €
Recettes	945 811.76 €
Résultat de l’exercice	313 893.84 €
Résultat antérieur	1 348 499.18 €
Résultat de clôture	1 662 393.02 €

DELIBERATION N°2019.02.08

COMPTE DE GESTION 2018 – BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil municipal, à l’unanimité, approuve le compte de gestion du budget de l’année 2018 dressé par le Receveur municipal de Doué la Fontaine, commune déléguée de Doué en Anjou.

DELIBERATION N°2019.02.09

AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT – BUDGET PRINCIPAL

Vu le compte administratif de 2018,
Statuant sur l’affectation du résultat de fonctionnement de l’exercice 2018,

Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de fonctionnement de :

- au titre de l'exercice arrêté (excédent) : 313 893.84 €
- au titre des résultats antérieurs (excédents) : 1 348 499.18 €

Soit un résultat à affecter de 1 662 393.02 €

Considérant le montant du virement à la section d'investissement,
Vu le montant du besoin de financement de la section d'investissement,
Vu le déficit de la section d'investissement,
Vu le montant des restes à réaliser en dépenses,

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de la section de fonctionnement 2018 au budget primitif 2019 de la façon suivante :

- affectation au financement des dépenses d'investissement (article 1068) pour un montant de 81 704.57 €
- L'excédent reporté à reprendre au budget 2019 à la section de fonctionnement (article 002) est de 1580 688.45 € (1 662 393.02 – 81 704.57).

DELIBERATION N°2019.02.10

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2019 qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

Section de fonctionnement : 2 381 762.45 €

Section d'investissement : 3 349 153.82 €

DELIBERATION N°2019.02.11

INVESTISSEMENTS 2019

Le Conseil municipal décide d'inscrire les investissements suivants au budget 2019 :

Voirie	
Chemin de la garenne /Impasse des Clos	148 000
Extensions réseaux	10 000
	158 000
Eglise de Rochemenier	
Cloche	25 000
Construction garage zoé	35 000
installation douches logement des Charmilles	9 200
Travaux boulangerie	10 000
Musée de Rochemenier	
Projet Leader	30 000
Etude aménagement de Rochemenier	12 460
Equipements	<u>14 500</u>

	56 960
Acquisitions diverses	
Logiciels mairie	5 700
Habitat Séniors	
Travaux	1 372 181
SIEML	85 283
Honoraires MOE /AMO	51 183
	1 508 647
Bâtiments communaux	836 051
RESTES A REALISER	
<u>Total</u>	<u>2 644 558</u>

Monsieur le Maire déclare la séance levée.
 Ont signé au registre, les membres présents.